



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 16.06.2023

Numéro de publication: HR02-1005770888

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation ECOM Agroindustrial Corp. Limited, Pully, nouveau ECOM Agroindustrial Corp. SA

ECOM Agroindustrial Corp. SA

(*ECOM Agroindustrial Corp. AG*) (*ECOM Agroindustrial Corp. Ltd*)

Avenue Guillemin 16

1009 Pully

Jusqu'ici

ECOM Agroindustrial Corp. Limited

Translation(*ECOM Agroindustrial Corp. S.A.*) (*ECOM Agroindustrial Corp. A.G.*)

ECOM Agroindustrial Corp. Limited, à Pully, CHE-105.249.234 (FOSC du 10.11.2022, p. 0/1005601741). Statuts modifiés le 25.05.2023. Nouvelle raison de commerce: ECOM Agroindustrial Corp. SA (ECOM Agroindustrial Corp. AG) (ECOM Agroindustrial Corp. Ltd). Nouveau but: la société a pour but toutes opérations commerciales pour son propre compte et pour le compte de tiers, notamment le négoce international de matières premières, y compris, mais sans s'y limiter, les produits agricoles et alimentaires, les services à d'autres sociétés du groupe incluant toutes opérations financières y afférentes ainsi que la mise à disposition de personnel en relation avec le but social. La société peut prendre des participations dans toutes sociétés ou entreprises financières, commerciales, industrielles ou mobilières, suisses ou étrangères sous quelque forme que ce soit à l'exclusion des participations dans des sociétés suisses immobilières non cotées auprès d'une bourse suisse. La société peut acquérir, détenir, grever et aliéner des immeubles et des droits de propriété intellectuelle. La société peut exécuter toutes opérations commerciales, financières ou autres qui sont en rapport direct ou indirect avec son but social et qui favorisent ou facilitent son développement. La société peut accorder des prêts et d'autres financements directs ou indirects à des sociétés du groupe et à des tiers, y compris à ses actionnaires (directs et indirects) ainsi qu'aux sociétés des groupes de ces derniers, et fournir des sûretés de tous types pour leurs engagements, y compris par le biais de gages ou de transferts fiduciaires d'actifs de la société ou de garanties de tous types, à titre onéreux ou non. Les status comportent une clause d'arbitrage; pour les détails, voir les status. Suppression de la clause statutaire relative à l'augmentation autorisée du capital (fondée sur la décision d'autorisation du 29.06.2020), le délai étant écoulé. Communications aux actionnaires: par courrier ou par e-mail.

Registre journalier no 9586 du 13.06.2023

Précédente publication dans la FOSC: no 219, Date: 10.11.2022

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud